

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2019-21</b>
---	---	-----------------

## SEANCE DU 20 JUIN 2019

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 20 Juin 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, , GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, <del>BELORGEY Fabien</del> , CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, <del>PAJOT Marc</del> .  <b>Procuration :</b> <b>Absents :</b> PAJOT Marc, BELORGEY Fabien Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

**Date de la convocation**  
 13/03/2019  
**Date d'affichage**  
 21/06/2019

### OBJET : TRANSACTION AVEC MENUISERIE LOUET LOTS N° 7 & 8 MARCHE ECOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la menuiserie Louet a transmis son DGD pour les Lots n° 7 et n° 8 du marché de réhabilitation de l'école. Il s'avère que des prestations n'ont pas été réalisées conformément au CCTP.

De plus, certaines prestations sont facturées par la menuiserie Louet alors qu'aucun devis n'a été accepté par la mairie.

Afin de trouver une solution à cette situation, Monsieur le Maire, M Lucotte Jean-Marc et M Quignard Jean-Pierre ont rencontré Messieurs Louet afin de leur proposer la signature d'une transaction. Celle-ci prévoyait le paiement de l'ensemble des prestations prévues dans les actes d'engagements et dans les avenants à l'exception des 2 portes palières situées à l'étage et de la porte du placard Enedis dans le lot n° 8, soit une proposition de paiement d'un montant de 84 830.45€.

En effet ces portes ne respectant pas les prescriptions du CCTP et des normes incendie, il a été considéré qu'elles ne pouvaient pas être acceptées et payées. De plus, aucun des travaux supplémentaires réalisés sans signature d'un devis ne serait payé.

Messieurs Louet ont refusé la proposition faite par la mairie de Créancey et ont remis une proposition à hauteur de 87 847.60€ soit le montant total des deux lots (actes d'engagement + avenants) considérant que les travaux supplémentaires pouvaient compenser les prestations non conformes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accepter la proposition de la menuiserie Louet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la transaction à hauteur de 87 847.60 €.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT